



ARE et fin de mission Intérim

Par **zoccia**, le **06/07/2016** à **10:37**

Bonjour,

Mon contrat d'intérim se terminait le 3 juin 2016, mais j'ai effectué mon dernier jour le 27 mai. Je devais intégrer une école en juin et cela ne s'est pas fait. Aujourd'hui, je reçois de Pôle Emploi un refus d'indemnisation pour démission de mon poste intérimaire.

Je suis bien consciente de n'avoir pas terminé ma mission, mais je n'ai fait aucune démarche de démission. Pour moi, il s'agissait plutôt d'un abandon de poste qui ouvre donc droit à des allocations chômage.

L'agence intérim a-t-elle bien fait la déclaration ?

Puis-je trouver une solution positive ?

Malgré des recherches internet, je ne trouve pas de réponse viable.

Pourriez-vous m'éclairer ?

Je vous remercie

Par **P.M.**, le **06/07/2016** à **10:53**

Bonjour,

Il ne peut pas s'agir d'une démission qui n'existe que pour un CDI mais d'une rupture à votre initiative avant le terme du contrat de mission...

Je ne vois pas en quoi un abandon de poste ouvre droit systématiquement à indemnisation par Pôle Emploi et que l'agence d'intérim aurait trahi la réalité en mentionnant cela..